



Commune des Avironns

Extrait N° 6 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 28 août 2020

L'an deux mil vingt, le 28 août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Éric FERRERE, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

01 SEP. 2020

que la convocation du Conseil a été faite le **20 août 2020** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,



Présents : M. Éric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Régis BOURDIL – M. Pierrot CANTINA – Mme Patricia QUICLET – Mme Nathalie CALTEAU – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – Mme Christine BARET – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Stéphane VARCOURT – Mme Julie Rose MEZINO – M. René VLODY – Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS – Mme Suzette RIVIERE – M. Raphaël RIVIERE

Procurations : Mme Suzie CUVELIER a donné mandat à M. Frédo FERRERE – M. Jean Max ROPAULD a donné mandat à Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – Marie Hélène RICQUEBOURG a donné mandat à Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Bruno CORÉE a donné mandat à M. Alphonse HOARAU – Mme Julia DUBOURG BEGUE a donné mandat à Mme Christelle ETHEVE-VADIER – Mme Colette ANELARD CADERBY a donné mandat à Roseline LUCAS

Absents : M. Laurent LENCLUME – M. Paul FORT

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame MEZINO Julie Rose** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **MEZINO Julie Rose** est désignée pour en assurer les fonctions.

- *Mme Marcella MAZEAU est arrivée à la mise en discussion de l'affaire n° 2.*
- *Mme Lise Marie DANDIN est arrivée à la mise en discussion de l'affaire n°3.*

& &
&

Hôtel de Ville

AFFAIRE N° 6/ Compte Principal 2019 et budgets annexes AEP/AEU et SPANC

o Affectation des résultats

L'exécution budgétaire de l'exercice 2019 a donné les résultats suivants :

Pour le compte principal :

- en section de fonctionnement : un excédent de clôture de : **+ 1 268 424,28**
- en section d'investissement : un déficit de clôture de : **- 1 662 506,50**

Après balance des restes à réaliser, la section d'investissement présente un déficit de clôture de : **562 972,50 €**.

Pour le budget de l'eau potable :

- en section de fonctionnement : un excédent de clôture de : **+ 249 644,43 €**
- en section d'investissement : un déficit de clôture de : **- 5 430,58 €**

Pour le budget de l'assainissement collectif :

- en section de fonctionnement : un excédent de clôture de : **+ 9 489,96 €**
- en section d'investissement : un déficit de clôture de : **- 27 954,97 €**

Pour le budget du SPANC :

- en section de fonctionnement : un excédent de clôture de : **+ 2 464,65 €**
- en section d'investissement : un excédent de clôture de : **+ 15 743,57 €**

Soit les cumuls suivants :

En déficit :

562 972,50 € pour le compte principal

5 430,58 € pour l'eau potable

27 954,97 € pour l'assainissement collectif

Soit un total cumulé à couvrir en investissement de 596 358,05 affectés au 1068.

Les soldes des excédents de fonctionnement représentent :

1 268 424,28 € pour le compte principal

249 644,43 € pour l'eau

9 489,96 € pour l'assainissement collectif

2 464,65 € pour le SPANC

Soit un total cumulé d'excédent de fonctionnement de 1 530 023,32.

↳ L'instruction M14 prévoit que le résultat de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité les dépenses d'investissement.

Il est proposé au Conseil l'affectation suivante :

- 596 358,05 à porter lors du vote du budget supplémentaire, en recette, à la section d'investissement – Art. 1068 ;
- Soit un solde de 933 665,27 restants pour la section de fonctionnement.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'affecter les résultats cumulés de fonctionnement 2019 du compte principal et des budgets annexes AEP/AEU et SPANC ainsi qu'il suit :

- 596 358,05 à porter lors du vote du budget supplémentaire, en recette, à la section d'investissement – Art. 1068 ;
- Soit un solde de 933 665,27 restants pour la section de fonctionnement.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,



Eric FERRÈRE

